

SENSIBILISER LES SALARIÉS ET ENCADRANTS AUX VIBRATIONS

PRÉVENIR LES RISQUES PROFESSIONNELS



Intéressé ? Contactez votre équipe pluridisciplinaire

Je suis concerné si...

- j'ai des conducteurs de véhicules, d'engins de chantier ou de manutentions.
- j'ai mis à disposition des salariés des machines portatives ou guidées à la main.
- j'ai des salariés qui se plaignent de douleurs ou de sensations particulières dans les membres et/ou le dos.
- j'ai renforcé mes mesures de prévention et je souhaite améliorer l'adhésion de mes salariés.
- je souhaite impliquer mes salariés ou les membres du CSST dans l'identification des situations à risque.

OBJECTIFS

Santé au Travail 72 propose deux types d'actions selon vos besoins :

- sensibilisation des salariés sur les risques liés à l'exposition aux vibrations et les mesures de prévention mises en œuvre dans l'entreprise ;
- formation-action : méthode de travail pour la gestion du risque lié aux vibrations.

DÉROULÉ DE L'INTERVENTION

- visite initiale afin de coconstruire la sensibilisation ;
- adaptation du module de sensibilisation à l'activité de l'entreprise : notions de base, effets sur la santé, réglementation, échanges sur les actions de prévention, protections collectives et individuelles ;
- réalisation de la sensibilisation ;
- débriefing avec l'entreprise.

PUBLIC

- tous les salariés exposés ;
- encadrants ;
- dirigeants.

DURÉE

- selon les situations ;
- 2 heures maximum par groupe de 10.
- 3 heures 30 pour la formation-action.

INTERVENANTS

- Technicien Hygiène Sécurité
- Ingénieur Hygiène Sécurité
- Infirmier en santé au travail

Prise de conscience
perforateur Pénibilité Echange
amortisseurs Réduction
Pénibilité Choc Phénomène de Raynaud
Marteau Vibrations quai TMS
piqueur amortisseurs
Vitesse Machine vibrante
visseuse
Prévention disques chariots autoportés
Sensibilisation